



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
27/11/2020	27/11/2020	2020-5026

1. Intitulé du projet

Commune de Couëron - quai Jean-Pierre Fougerat - consolidation des berges de Loire

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Valadié Prénom Aurélie

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Nantes Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Jacques Garreau, Vice-président

RCS / SIRET

2	4	4	4	0	0	4	0	4	0	0	1	2	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10	Consolidation des berges par des techniques autres que végétales vivants sur une longueur d'1,4 km Nomenclature eau : 3.1.4.0 : consolidation des berges par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieure à 200 m 4.1.2.0 : travaux en contact avec le milieu marin, d'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 euros

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Consolidation des berges de Loire au droit du quai Jean-Pierre Fougerat à Couëron, sur une zone d'habitat des espèces protégées Angélique des estuaires et Scirpe triquètre.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de mettre en sécurité le cheminement piéton situé en haut de berge, mis en péril par l'érosion de la berge sur certains tronçons, tout en évitant tout impact environnemental négatif. Ces travaux permettront également de conforter l'habitat de l'Angélique des Estuaires menacé par la rapidité de l'érosion constatée depuis 2010.

Les travaux ont pour objectif d'être simples, pérennes et maîtrisés techniquement. Ils s'inscrivent dans les préconisations du plan de conservation unifié en faveur de l'Angélique et du Scirpe 2015-2020.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Nantes Métropole a diligenté une étude de faisabilité technique et économique en 2017 pour établir un programme général de travaux visant à conforter les berges tout en assurant la conservation des espèces protégées du site, notamment l'Angélique des estuaires pour laquelle un arrêté de protection de biotope a été pris sur cette zone (station réservoir). Cette étude a conduit au lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre qui a permis de définir un linéaire d'intervention de 589 ml sur les 1,1 km que mesure le quai.

Le programme des travaux vise à :

- 1- un élagage des arbres en rive et une gestion des plantes invasives,
- 2- l'abattage des arbres menaçant d'emporter le sol support,
- 3- la consolidation de la berge selon 2 techniques différentes en fonction de la proximité du cheminement : enrochement ou soutènement par caissons végétalisés, avec reconstitution de biotope à Angélique des estuaires en partie intermédiaire.
- 4- une colonisation végétale naturelle permettant de stabiliser les berges et d'offrir une zone ombragée favorable au développement de l'Angélique des estuaires.
- 5- la remise en état d'anciens exutoires maçonnés.

Une première phase de travaux sur 111 ml, sur la zone la plus touchée par l'érosion, sera engagée. Après une période de 6 à 8 mois de surveillance du développement de l'Angélique, une seconde phase de travaux sera programmée, accompagnée de la transmission d'un porté à connaissance aux services de l'Etat.

En fonction de l'évolution de l'érosion, une 3ème phase de travaux pourra être engagée si le cheminement piéton est mis en péril

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux réalisés, les populations d'Angélique des estuaires et de Scirpe triquètre feront l'objet d'un suivi de leur développement pendant 5 ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- autorisation au titre de la Loi sur l'eau : le dossier présentera l'ensemble du projet avec un niveau de détail au stade Projet pour la première phase de travaux
- dérogation espèces protégées
- évaluation des incidences Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale des berges concernées	1,1 km
Longueur de berges concernées par la première tranche de travaux	111 ml
Longueur de berges concernées par la seconde tranche de travaux	478 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quai Jean-Pierre Fougerat
44 220 Couëron

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4° 7' 12' 3" 1" N Lat. 1° 4' 3" 3" W

Point d'arrivée :

Long. 4° 7' 12' 3" 2" N Lat. 1° 4' 2" 4" W

Communes traversées :

Couëron

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 : Vallée de la Loire à l'aval de Nantes
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stations d'Angélique des Estuaires des berges de la Loire
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aux abords de la Tour à Plomb
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Loire aval, approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sol impacté par de fortes teneurs en Plomb, Zinc, Cadmium, Arsenic, Mercure et Cuivre. Sol impacté dans une moindre mesure par des HAP et des hydrocarbures C10-C40
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la zone Natura 2000 Estuaire de la Loire
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Estuaire de la Loire à environ 4,5 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enrochement en pied de berge sur environ 589 ml, caissons en bois (génie végétal) sur environ 60 ml
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux (d'une durée de 4 mois pour la première phase), l'habitat déjà dégradé du Scirpe et de l'Angélique situé sur les zones de travaux va subir des dégradations supplémentaires et des destructions de pied. L'élagage et l'abattage des arbres en équilibre précaire seront menés en dehors des périodes de nidification et en dehors des période d'activité des chiroptères. La gestion des espèces invasives, adaptées en fonction des espèces présentes, permettra de favoriser la biodiversité sur les berges.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux visent à reconstituer le biotope à Angélique des estuaires afin de permettre une implantation pérenne sur ces zones, menacées aujourd'hui par l'érosion. Cette reconstitution prendra la forme d'une banquette de 2 m de large avec une pente de 5 à 8 % entre les niveaux +1,70 m NGF et +3,50 m NGF. Entre les deux périodes de travaux, un suivi du développement de la population d'Angélique sera effectué. A l'issue de la seconde phase de travaux, un suivi du développement des populations d'Angélique des estuaires et du Scirpe triquètre sera mis en place pour une durée de 5 ans.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone d'intervention située dans le champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort. La période de travaux sera adaptée en fonction de ce paramètre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, les apports de matériaux seront effectués par camions depuis le haut de la berge. Un inventaire floristique et faunistique a été réalisé avant le lancement des études d'avant-projet. Il intègre la zone de travaux et les zones d'accès au chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruits ponctuels liés aux apports de matériaux par camions et à la mise en œuvre des enrochements en pied de berge. Ces travaux seront réalisés en journée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets liés aux engins de chantier et aux livraisons par camions
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Non défini à ce stade. Au regard de la nature des travaux, les déchets produits devraient être des déchets non dangereux ou inertes, hors terres impactées. Les terres impactées par les métaux lourds seront prioritairement régaliées sur place. En cas d'évacuation, la législation en vigueur sera appliquée. Le projet peut également conduire à évacuer des terres contenant des rhizomes de Renouée du Japon en ISDI ou en ISDND.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des tronçons du cheminement en haut de berge pourraient être dégradés par les accès des engins de chantiers. Ils seront remis en état à l'issue des travaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	en phase travaux, interruption des cheminements le long de la Loire

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet existant ou approuvé ayant fait l'objet d'un document d'incidence et d'une enquête publique ou ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale n'a été trouvé sur les sites internet des services de l'Etat concernés.

A noter : Nantes Métropole travaille sur une méthodologie d'évaluation des effets cumulés des projets métropolitains soumis à dossier de dérogation espèces protégées, sur la population d'Angélique des estuaires et du Scirpe triquètre .

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement en phase travaux :

- élagage et abattage en dehors des périodes de nidification,
- travaux sur les berges en dehors de la période touristique estivale pour conserver l'accès à la promenade des bords de Loire
- travaux en dehors des périodes de crue

Mesures d'évitement du projet :

- Aucune intervention sur les zones à vulnérabilité faible

Mesures de réduction en phase travaux :

- réduction des nuisances de chantier : travaux en journée, optimisation des livraisons

Mesures de réduction du projet :

- 2 phases de travaux pour vérifier la bonne réimplantation de l'Angélique et du Scirpe entre ces deux phases
- reconstitution d'un biotope à Angélique plus favorable à cette espèce que l'état actuel des berges sur les zones érodées
- suivi de la population d'Angélique et de Scirpe triquètre pendant 5 ans après les travaux
- gestion des plantes invasives

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce dossier a déjà fait l'objet d'une dispense d'étude d'impact en date du 25 avril 2019. Le présent Cerfa est une mise à jour du Cerfa initial sur les thématiques suivantes :

- terres impactées par les métaux lourds découverts à l'occasion des études avant-projet,
- augmentation du coût des travaux,
- augmentation du linéaire de travaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etude de réhabilitation des aménagements de la rive droite de Loire à Couëron - Arcadis - 2017/2018

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nantes

le,

27/11/2021

Signature

Philippe GAILLOT, Directeur
